# Vivre à La Salvetat

Le magazine d'information de La Salvetat Saint-Gilles



VIE CITOYENNE

SERVICES PUBLICS

VIE ECONOMIQUE

TERRITOIRES & PROJETS

VIE LOCALE / CADRE DE VIE

CULTURE, SPORT & PATRIMOINE

TRIBUNE LIBRE

N°5

JUIN / JUILLET / AOÛT 2015

# Salvetat pratique

**MAIRIE**
**Place du 19 Mars 1962**
**31880 La Salvetat Saint-Gilles**
***mairie@lasalvetat31.com***

**ACCUEIL, ETAT CIVIL, CIMETIERE**
Mme Christine SABLÉ
*csable@lasalvetat31.com*
Mme Isabelle SCHILTZ
*ischiltz@lasalvetat31.com*
Tél. 05.62.13.24.00

**AFFAIRES SCOLAIRES, RESTAURATION**
Mme Pascaline HOUZELLE
*phouzelle@lasalvetat31.com*
Tél. 05.62.13.24.19

**POLICE MUNICIPALE**
M. Stéphane VIDIS
Mme Séverine LE BOLLOCH
M. Ludovic TOMCZAK
M. Christophe DESBETS
*police.municipale@lasalvetat31.com*
Tél. 05.61.06.18.36

**SECRETARIAT DU MAIRE, ELECTIONS, PETITE ENFANCE**
Mme Élodie DESPAX
*ecalmettes@lasalvetat31.com*
Tél. 05.62.13.24.04

**URBANISME**
Mme Isabelle LATOUR
*ilatour@lasalvetat31.com*
Tél. 05.62.13.24.01

**TECHNIQUE**
Mlle Magali BLANCHARD
*mblanchard@lasalvetat31.com*
Tél. 05.62.13.24.03

**CONTRATS, MARCHES PUBLICS, VOIRIE**
Mme Sandrine PIGNON
*spignon@lasalvetat31.com*
Tél. 05.62.13.24.16

**COMMUNICATION, FESTIVITES, MARCHE PLEIN VENT**
Mlle Elsa FELIX
*efelix@lasalvetat31.com*
Tél. 05.62.13.24.07

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL, ASSOCIATIONS, RESERVATION SALLES**
Mme Christine DROUAUD
*cdrouaud@lasalvetat31.com*
Tél. 05.61.85.97.47

**RESSOURCES HUMAINES**
Mme Claudine CAMPOURCY
*ccampourcy@lasalvetat31.com*
Mme Sylvie MARTET
*smartet@lasalvetat31.com*
Tél. 05.62.13.24.18

**FINANCES**
***Budget, Patrimoine, Recettes, Fiscalité***
Mme Nathalie TISSERAND
*ntisserand@lasalvetat31.com*
Tél. 05.62.13.24.10

***Comptabilité fournisseurs, régie des repas portés à domicile, régie des crèches***
Mme Sylvie CORBIER
*scorbier@lasalvetat31.com*
Tél. 05.62.13.24.09

**CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES**
Mlle Isabelle TRIPIER
*itripier@lasalvetat31.com*
Tél. 05.62.13.24.08

**ESPACE EMPLOI**
Mme Chantal PEIRATS
*emploi.lasalvetat@wanadoo.fr*
Tél. 05.61.07.53.11

## Nouvelles activités

### DIÉTÉTICIENNE
**Mme MAUNOURY Nadège**
**10 Ter, Avenue des Pyrénées**
**31880 LA SALVETAT SAINT-GILLES**
**Tel : 06 84 02 62 02**

### RESTAURANT
**Le Saint-Gilles**
**11 Avenue Léonard de Vinci**
**31880 LA SALVETAT SAINT-GILLES**

### DÉCORATION ÉVÈNEMENTIELLE
**Dounia Déco**
**Tel : 06 78 68 24 44**
**dounianouara@gmail.com**
**dounianouara.wix.com/douniadeco**

### SERVICE À LA PERSONNE
**(ménage, repassage, garde d'enfants...)**
**JC GROUP**
**38 boulevard Maryse Bastié**
**31880 LA SALVETAT SAINT-GILLES**
**www.jcgroup.fr**
**contact@jcgroup.fr**

## Occupation du domaine public

Pour toute occupation du domaine public (stationnement de benne, déménagement, entrepôt provisoire de matériel sur un espace vert...), il est obligatoire de faire parvenir une demande d'autorisation à la Mairie, au moins une semaine avant les faits.

Directeur de publication : M. François ARDERIU
Comité de rédaction : Nathalie KIERASINSKI, Elsa FELIX et les membres de la Commission Communication : Joël BAROIS, Thierry BERGOUGNIOU, Pierre MARTY, Alain LUMEAU, Karel SCHWARZER, Françoise PETIT, Emmanuelle BARRES
Crédits photos : Mairie de la Salvetat Saint-Gilles, www.fotolia.com
Création/impression : edit.pub
Imprimé sur papier recyclé

NUMÉRO 5

# Sommaire


SALVETAT PRATIQUE 2

**VIE CITOYENNE 4**

Travaux & permis de conduire 4
Conseil Municipal des Jeunes 5
Nouveaux citoyens 5
Interview 6
Réglementations travaux 6

**SERVICES PUBLICS 7**

Compte rendu succinct du CM : Janvier 2015 7
Compte rendu succinct du CM : Mars 2015 8
Police Municipale 9
Transports & sécurité 9
Horaires accueil Mairie 9

**VIE ECONOMIQUE 10**

Aussonnelle : plan de prévention 10

**TERRITOIRES & PROJETS 11**

Projets immobiliers 11

**VIE LOCALE / CADRE DE VIE 12**

La quinzaine de l'enfant et de la famille 12
Entraide, partage & travail 12

**CULTURE, SPORT & PATRIMOINE 13**

Fête locale 13
Fête de la musique 13
14 juillet 13
Flashback : chasse aux œufs 13
Flashback : carnaval 14
Festival du Théâtre de l'AJT 14
Bibliothèque George Sand 15
21ème exposition Traits & Couleurs 15
Le Préau : programme de juin 16
Salvetat Danse Modern Jazz 16
Tennis Club 16
Cyclo Salvetain 16
Le RCSP champion des Pyrénées 17
Le GAMS toujours présent 17

**TRIBUNE LIBRE 18**

Expression libre 18
La parole aux Salvetains 19

AGENDA 20


# Edito





Chers concitoyens,

Alors qu'en février dernier, le Conseil d'Etat rejetait la requête d'annulation des élections municipales déposée par la précédente équipe majoritaire, il nous semble important de rappeler que, malgré les accusations portées à notre encontre, le financement de notre campagne électorale s'est fait en totale transparence et dans le plus grand respect de la réglementation.

Cette période qui pouvait générer de l'incertitude pour les uns, ou de l'espoir pour les autres, est révolue. Il est à présent temps de tourner la page et d'inviter ceux qui étaient dans l'expectative à prendre acte de la situation et à renouer le dialogue. Pour notre part, nous nous efforcerons de le rendre constructif, dans l'intérêt de La Salvetat et de son avenir.

Notre commune a également vécu, en mars dernier, les élections départementales avec un deuxième tour inhabituel, en raison de la présence du Front National. Même si les électeurs qui ont fait le choix d'exprimer leur suffrage en faveur de l'extrême droite ne représentent, suite à un fort taux d'abstention, qu'un peu moins de 16% des inscrits, ce résultat ne doit pas nous laisser indifférents. Cette expression de rejet de l'action politique, confortée par les abstentionnistes qui ont leur part de responsabilité dans ce scénario, doit être entendue. Nous continuerons, pour notre part, de privilégier une action communale basée sur les valeurs de solidarité et d'équité, dans l'espoir de redonner confiance à ces électeurs et de démontrer que les plus belles avancées sociales n'aboutissent que lorsque les citoyens œuvrent ensemble et non pas dans la division.

Le Budget 2015 a été adopté au mois d'avril, après un gros travail des élus et du personnel, afin de diminuer les dépenses tout en assurant un Service Public de qualité et un haut niveau d'investissement. Malgré les baisses de dotation d'Etat suite aux décisions gouvernementales ainsi que les nombreux transferts de charges qui impactent notre budget communal, nous avons pu l'adopter sans augmenter, ni les taux d'imposition, ni la tarification des services, tels que la restauration scolaire, les centres de loisirs ou le portage des repas.
A présent, il est temps de préparer les beaux jours et de vous rappeler que la période estivale est riche en rendez-vous. Ainsi, dès le 21 juin, nous pourrons nous retrouver pour la Fête de la Musique. Le mois suivant auront lieu les festivités de la journée républicaine du 14 juillet. Puis, fin août, la fête locale nous permettra de conclure cette période de vacances.

Tous ces moments privilégiés seront une occasion supplémentaire de « bien vivre » ensemble à La Salvetat.
Nous vous souhaitons un bel été et d'excellentes vacances.

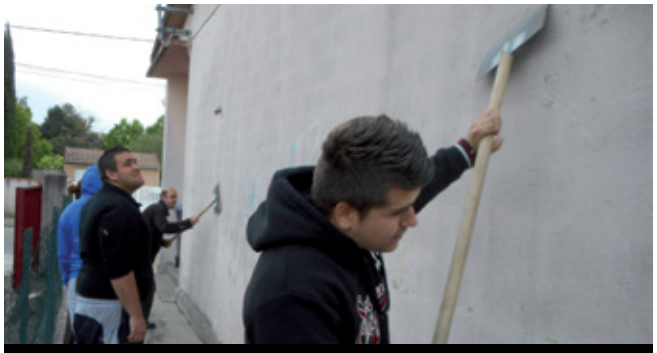
Votre Maire,
François ARDERIU

# Le permis de conduire... pour 2 semaines de travaux

À l'initiative des élus de la majorité respectant l'engagement pris lors de la dernière campagne des municipales, le projet permis de conduire/travaux citoyens aura trouvé son aboutissement au cours de la 1ère année du mandat.
En liaison avec la mission locale[1], 11 jeunes Salvetains ont été sélectionnés pour bénéficier des leçons du permis de conduire et, ce, sans bourse déliée en échange de 70 heures de travaux citoyens.
Le choix de la période des travaux citoyens a été effectué en fonction des projets programmés (travaux d'extérieur) et, donc, une période de temps «calme». Effectivement, le soleil et la chaleur ont été de la partie !
Pendant les 2 semaines, CTM et élus ont encadré le groupe de jeunes. Les élus ont retrouvé avec plaisir ces 9 jeunes[2] pour vivre, avec eux, des journées de travail soutenu, agrémenté de moments agréables, plein d'entrain et de franche camaraderie ! Ces jeunes nous ont donné une bonne leçon du respect de leur engagement, de ponctualité et d'efficacité. Harnachés qui de gants, qui de combinaison, qui de masque, toutes ces petites mains ont manié pelles, râteaux, balais, pinceaux et rouleaux, tout au long de ces journées. La galère ? Tout de même pas ! Les pauses pour reprendre son souffle, s'abreuver (boissons énergisantes[3]), ont jalonné ces heures de travail. Pour autant, les résultats sont là et quoiqu'en dira le chaland, toujours plus soucieux de voir mal midi à sa pendule que de reconnaître des résultats positifs, il faudra retenir la volonté du «bien faire» que ces jeunes auront montré tout au long de ces 14 jours de travaux citoyens !
Nous invitons les Salvetains à constater les résultats de ces travaux au travers de la commune. Les élus restent à l'écoute des remarques et des suggestions[4] pour améliorer l'entretien de notre commune. Les images accompagnant ces quelques lignes montrent des réalisations importantes malgré un si petit laps de temps qui leur aura été consacré !

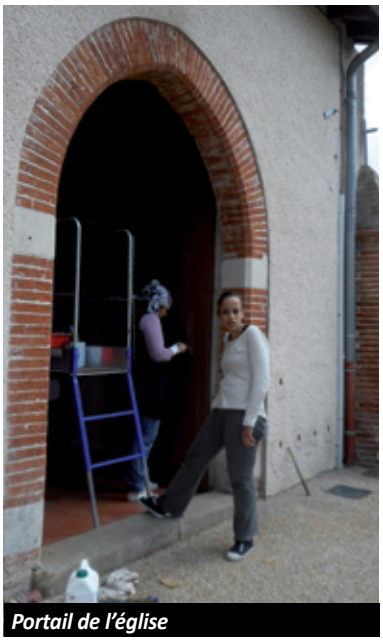
Merci à ces jeunes qui se sont investis pendant 2 semaines... Ils auront contribué, par leur travail, à l'embellissement de la commune. Merci également aux personnes qui ont aidé à la préparation de ce permis de conduire : l'auto-école de La Salvetat et l'encadrement, pour arriver aux résultats suivants : ***9 permis obtenus et 2 permis en cours.***


*L'équipe au complet...*


*Autour de l'espace « Emploi »...*


*Maison Sise*


*Portail du Cimetière (Capitouls)*


*Portail de l'église*

*[1] Rappelons que c'est bien la mission locale qui a effectué la sélection de ces jeunes futurs conducteurs !*
*[2] Deux des onze jeunes concernés par le projet n'ont pu participer aux travaux citoyens : l'une était hospitalisée, l'autre en stage de formation. Une session de «rattrapage» sera proposée à ces 2 jeunes.*
*[3] Boissons et petit «ravito» ont été offerts par les élus.*
*[4] Il faut retenir que cette expérience sera renouvelée à l'occasion d'un nouvel épisode «permis de conduire + travaux citoyens». En effet la décision prise lors du conseil municipal du 23 septembre 2014 sera maintenue pendant la durée du mandat.*



*Le Château d'eau avant...*



*... et après*

**LISTE DES TRAVAUX**

**Cimetière place du 19 Mars 1962 :** nettoyage du cimetière et peinture portail. **Cimetière avenue des Capitouls :** peinture portail, portillon et murs de l'entrée. **Eglise :** peinture de la grande porte en bois. **Boris Vian :** peinture murs (briques « roses » et bois), piliers, sols et portes. **Mur pied château d'eau :** peinture. **Pôle emploi :** peinture sur 2 murs. **Local Atout Cœur :** peinture de la pièce principale (ingrédient fourni par l'association) et de la porte en bois. **Ecole Marie Curie :** peinture portail d'entrée. **Local MJC (algéco) :** effacement des tags. **Poste :** désherbage, nettoyage de l'arrière-cour de l'ancienne école. **Maison rue des Bouleaux :** gros chantier de nettoyage (jardin et intérieur des locaux)... 2 bennes remplies de détritus en tous genres, vieux meubles et autres... **Les travaux de peinture :** tous ont nécessité, souvent, 3 couches pour recouvrir tags et vieilles peintures !

# Le CMJ prend ses racines à la Salvetat St-Gilles

Les 15 jeunes conseillers municipaux s'investissent pleinement dans les évènements de la commune. En effet, en assistant à la commémoration du 19 mars 1962 qui s'est déroulée sur la place de la mairie en présence de monsieur le Maire, des conseillers municipaux et des membres de la FNACA... ils montrent ainsi un goût particulier pour l'Histoire de France.

On a pu constater avec joie leur engouement pour la fête de Pâques. C'est avec un réel plaisir qu'ils ont participé à la mise en place de celle-ci qui a eu lieu autour de l'espace Boris Vian. Le soleil était de mise et cette fête connut un franc succès, grâce à leurs participations actives. Ils ont géré la longue file d'attente pour la distribution des œufs de pâques aux petits Salvetains venus nombreux.

Leur action continue en préparant leur fête de fin d'année qui se déroulera à Boris Vian, dans le but de finir l'année scolaire en beauté. Petits et grands Salvetains, vous serez informés ultérieurement du déroulement de cet évènement. **L'avenir du CMJ est donc promis à une belle réussite.**





# Nouveaux citoyens

Le Jeudi 2 avril 2015 se déroulait en Préfecture, sous la Présidence de M. François BEYRIES, Sous-préfet de Muret, « la Cérémonie des nouveaux citoyens ».

Fidèle à ses engagements et aux valeurs qui sont les siennes, la municipalité était représentée par Mme Naima LABAT et M. Thierry BERGOUGNIOU, Maire-Adjoints, afin d'accompagner et d'assurer tout son soutien à Mme Amy NDIAYE, administrée de la Salvetat Saint-Gilles, qui recevait, à cette occasion, ses papiers de nouveau citoyen français.

Dans les moments difficiles que la France a traversés en début d'année et suite aux résultats des dernières élections départementales qui ont montré une poussée de l'extrémisme, il semblait important pour l'équipe majoritaire, par sa présence à cette manifestation, de soutenir les valeurs qui font la force de notre République : liberté, égalité, fraternité.



# Interview des élèves de la section SEGPA du collège

**Présentez vos classes.** Nous sommes 12 élèves en classes de 3ème et 4ème SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté). Nous sommes en atelier Vente-Distribution-Magasinage au collège Galilée de la Salvetat St-Gilles.

**Pourquoi avez-vous accepté de participer à l'ensachage des confettis du Carnaval et des chocolats de Pâques ?** Nous avons accepté de participer à ces actions pour apporter notre aide à la Mairie. Travailler pour les enfants nous a particulièrement plu. Nous avons pu nous rendre utiles dans des projets extérieurs au collège. C'était l'occasion pour nous de travailler en équipe, de réaliser des tâches dans un temps limité, d'être rigoureux et organisés dans notre travail.

**Comment vous êtes-vous organisés pour l'ensachage des confettis ?** Les services de la Mairie nous ont amené des sacs de 10kg de confettis et des bacs de rangement. Nous avons écouté notre professeure de vente présenter le projet et donner les consignes. Nous avons choisi de faire ce travail en binômes : une personne tenait le sac et le refermait et l'autre y mettait les poignées de confettis. Une fois terminé, nous avons rangé les sacs dans les bacs en attente d'être livrés.

**Comment vous êtes-vous organisés pour l'ensachage des chocolats ?** Nous avons réceptionné les chocolats en gros conditionnements. Dès leur arrivée, nous avons fait un comptage rigoureux de chaque variété de chocolats. Mlle Felix du service communication et festivités de la Mairie avait envoyé à Mme Sylvestre le descriptif précis du contenu de chaque sachet, il fallait en réaliser 400. Nous avons disposé les différentes variétés de chocolats sur des tables puis nous avons pris un sachet chacun pour y mettre le nombre de chocolats demandé en passant devant chaque variété et en empruntant toujours le même circuit, nous avons préféré faire ce travail à la chaîne pour plus d'efficacité. Nous avons déposé les sachets terminés et refermés sur un autre plan de travail. Nous avons ensuite compté 3 fois tous les sachets pour être surs qu'ils y en ait pour tous les enfants lors de la chasse aux oeufs. . Nous avons ensuite mis les sachets dans des cartons que nous avons fermés en inscrivant le nombre de sachets que contenait chacun d'eux.

**Combien de temps l'ensachage vous a-t-il pris pour les confettis ? Et pour les chocolats ?**
Pour la présentation du projet aux élèves, l'explication des compétences du socle commun travaillées, la réalisation et le bilan de l'action :

- 4 séances de 3 heures ont été nécessaires pour le projet confettis : 2 séances avec chaque niveau ;
- 5 séances de 3 heures ont été nécessaires pour le projet chocolats : 2 séances avec les élèves de 4ème et 3 séances avec les élèves de 3ème.

**Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?** Certains sachets de confettis ont dû être refaits, certains élèves n'avaient pas respecté la quantité à mettre. Le temps de réalisation pour le projet des chocolats a été trop court (cette période était particulièrement chargée : stages en entreprises, interventions diverses, passage de l'ASSR 2, formation au PSC1…). Nous avons dû rechercher des cartons pour stocker les sachets afin qu'ils ne s'abîment pas. Nous n'avions pas assez de lien, nous avons utilisé le bolduc de l'atelier pour fermer des sachets.

**Aimeriez-vous participer de nouveau à l'ensachage l'an prochain ?** Oui, avec plaisir !

**Aimeriez-vous faire d'autres projets avec la Mairie ? Si oui avez-vous des idées à nous soumettre ?** Nous aimerions participer à d'autres projets comme l'emballage de cadeaux pour les enfants à Noël, la réalisation de masques pour Halloween.

# Réglementation travaux et feux

Travaux. Il existe une réglementation pour les horaires des travaux. Pour les **particuliers**, les travaux sont autorisés selon les horaires suivants :
En semaine : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h et de 16h à 18h.
Pour les **professionnels**, les engins bruyants sont autorisés entre 7h et 20h.
Ils sont interdits, toute la journée, les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente ou toute dérogation exceptionnelle accordée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Feux. Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune de porte à porte. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

*Extrait du site vosdroits.service-public.fr*

# Compte-rendus des Conseils Municipaux

L'intégralité des échanges du Conseil Municipal est consultable en mairie et sur le site internet www.lasalvetat31.com.

## Janvier 2015

**1. AUGMENTATION DU NOMBRE DE TICKETS RESTAURANT ATTRIBUÉS AU PERSONNEL COMMUNAL.** La délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2012 instaure le principe d'attribution d'un forfait de 10 titres restaurant par mois accordés à chaque agent travaillant à temps complet, et décide d'une participation de l'employeur à hauteur de 50 % ainsi que les modalités d'application.
Monsieur le Maire propose de développer cet avantage afin de renforcer les avantages sociaux à destination des agents et d'accroître ainsi leur pouvoir d'achat, en attribuant 2 tickets restaurant supplémentaires par mois pour un temps complet, passant de 10 à 12 tickets par mois aux agents municipaux à compter du 2 juillet 2014.

***Voté à l'unanimité***

**2. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION ET DE DÉPLACEMENT DES AGENTS MUNICIPAUX ET DES ÉLUS.** Les agents territoriaux et les élus locaux peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins du service et de la collectivité, et être autorisés à cet effet à utiliser leur véhicule personnel. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

***Voté à la majorité (Pour : 21, Contre : 7 Abstention : 1)***

**3. ACQUISITION IMMOBILIÈRE POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON ASSOCIATIVE.** La commune a reçu le 30 octobre 2014 une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) relative à la vente d'une maison de 4 pièces, 82 m² habitables avec garage de 22 m², située 2 rue des Bouleaux sur la parcelle cadastrée AO172, d'une superficie de 505 m², au prix de 49 720 €.
Compte tenu de la situation de cet immeuble et de l'intérêt qu'il présente pour la création d'une maison associative, par décision en date du 22 décembre 2014, la commune a signifié l'exercice de son droit de préemption pour son acquisition au prix de 49 720 € hors frais de notaire. Les Domaines ont rendu leur avis le 17 décembre 2014.
Monsieur le Maire demande l'autorisation d'acquérir par voie de préemption le bien situé 2 rue des Bouleaux et de signer tous les documents et actes relatifs à cette vente.

***Voté à la majorité (Pour : 23, Contre : 6, Abstention : 0)***

**4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE GALILÉE.** Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 300 € au Collège Galilée afin de participer au financement des voyages scolaires.

***Voté à l'unanimité***

**5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCST.** La Préfecture souhaite que soit explicitement précisé que la CCST a en charge la compétence relative aux aires d'accueil des gens du voyage, même si la CCST assurait déjà cette compétence par l'intermédiaire du PLH.
Le 11 décembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé cette modification à l'unanimité, et il convient maintenant que cette modification statutaire soit soumise à l'approbation des Conseils Municipaux de chaque commune membre, dans les 3 mois, à compter du 16 décembre 2014.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette modification statutaire.

***Voté à l'unanimité***

**6. MODIFICATION DE DÉNOMINATION DE VOIE.** Dans le cadre de la création du Parc des Pyrénées et suite au raccordement de voirie de la rue du Perthus avec l'impasse du Somport, il est nécessaire de modifier le nom de cette dernière.
Monsieur le Maire propose de renommer l'impasse du Somport : Passage du Somport.

***Voté à la majorité (Pour : 27, Contre : 0, Abstention : 2)***

## Mars 2015

**1. ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS COMPLÉMENTAIRES POUR LES ÉLECTIONS.** Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser les indemnités suivantes aux agents de la commune effectuant des travaux supplémentaires à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ainsi que des élections régionales en décembre 2015 et futures élections :

- Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents titulaires ou stagiaires des catégories B et C (décret 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié par le décret 2007-1630 du 19 novembre 2007)
- Indemnité forfaitaire complémentaire élections pour les agents qui n'ouvrent pas droit aux IHTS (décret 2002-63 du 14 janvier 2002)

***Voté à la majorité (Pour : 21, Contre : 2, Abstention : 6)***

**2. GRATIFICATION DES STAGIAIRES**
M. le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.
Il précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.
Le montant de la gratification est fixé par décret à hauteur de 12.50 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 436.05 € (151.67 h x (12.50% x 23€)). A compter du 1er septembre 2015, il le sera à hauteur de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Ainsi, le montant de la gratification d'un stagiaire présent tout le mois et selon une durée hebdomadaire de 35 h sera de 523.26 € (151.67 h x (15% x 23€)) soit une augmentation de 87.21 € par mois.
L'entrée en vigueur a été décalée à septembre 2015 (au lieu de septembre 2014).

Le nombre de stagiaires accepté par an n'est pas fixe. Chaque demande sera étudiée avec la direction générale et les directrices des crèches le cas échéant. M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place la gratification pour les futurs stagiaires selon les conditions citées ci-dessus.

***Voté à la majorité (Pour : 23, Contre : 0, Abstention : 6)***

**3. PARTICIPATION FINANCIÈRE DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX A LA PROTECTION SOCIALE DE LEUR AGENT.** La collectivité participe actuellement mensuellement à la Garantie Maintien de Salaire, à la hauteur de 5 € par agent (à temps complet, au prorata du temps travaillé pour les agents à temps non complet ou à temps partiel) et étudie la possibilité de participer à même hauteur pour la mutuelle des agents. Après avis favorable du Comité Technique réuni le 20 février 2015, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation mensuelle à 5 € pour tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée.

***Voté à l'unanimité***

**4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015 – BUDGET DE LA VILLE.**
***ENGAGEMENTS.*** L'un des engagements forts de notre municipalité est le soutien au pouvoir d'achat des familles. Les taux de fiscalité n'augmenteraient pas. De même, les tarifs municipaux n'augmenteront pas. L'inflation étant prévue à 0,9 %, cela va représenter un effort pour les finances de la ville !
***LES PROJETS.*** Le nombre d'habitants et donc d'enfants va fortement augmenter dans les mois à venir suite à la création d'un certain nombre de lotissements :
***1. Réseau d'assistante maternelle.*** Le bâtiment a été acheté. Sa réfection est en cours afin de tenir compte des demandes de la CAF et aussi de permettre son accès aux personnes en situation de handicap. La CAF a indiqué qu'elle participerait à 80% à la mise en place de cette nouvelle structure.
***2. Les Groupes scolaires :***
- Celui du château d'eau verra l'ouverture d'une nouvelle classe. L'ancienne cantine sera remplacée par de nouvelles salles de classes et dortoirs. La remise en état des bâtiments existants est en cours d'étude.
- Le groupe scolaire des Hauts de Saint-Gilles lui aussi doit être rénové.
- Il a été décidé de refaire tout le parc informatique des 2 écoles primaires.

***3. Les cimetières :*** les colombariums actuels étaient complets. Il est prévu d'en ajouter 2 nouveaux. Pour les tombes, un drainage est prévu . Des allées seront réalisées.
***4.*** Aujourd'hui la commune manque d'un certain nombre de ***locaux pour les associations.*** En conséquence, nous avons acheté un bâtiment à proximité du stade et il sera remis en état.
***5.*** Enfin le dernier point et non le moins coûteux est ***la réfection des tribunes et des vestiaires du stade***. Cela représente un investissement sur plusieurs années et un coût important.
Pour toutes ces opérations, nous chercherons des aides auprès de toutes les instances régionales, départementales, et nationales.
***D'autres projets sont aussi prévus :***
- Réfection et réaménagement des voiries afin de les mettre en état, de permettre une fluidification de la circulation et une sécurisation pour les usagers (par exemple : chemin de Cérézou, rue de Peyresourde, rue Bizet, rue Ravel, avenue des Roses, ...),
- Réfection des bâtiments municipaux pour l'isolation et la mise aux normes,
- Plan d'éclairage public pour rationaliser les dépenses énergétiques,
- Définition et aménagement du centre du village,
- Aménagement de terrains pour la création de jardins familiaux.

***Les orientations budgétaires vont demander des efforts à tous les niveaux :***
- Rationalisation des moyens et lutte contre le gaspillage,
- Diminution de la consommation en électricité, gaz, eau, ...
- Mutualisation et rationalisation des services fonctionnels,
- Mutualisation avec la communauté de commune (mise en commun de moyens, services, ...).
- Mise en place d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) recommandé par la CRC (Chambre Régionale des Comptes).

Toutes ces démarches conduiront à compenser la baisse des dotations, à maintenir nos ratios financiers et à maintenir un niveau d'investissement élevé, sans augmentation des taux d'impôts mais par la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement !

**5. TITULARISATION DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS.** La ville fait régulièrement appel à des artistes et techniciens professionnels pour organiser des spectacles. La ville doit obtenir ses propres licences d'entrepreneur de spectacle vivant (Cat. 1 ; Cat. 2 ; Cat. 3).
- La licence de 1ère catégorie nécessaire pour exploiter un lieu de spectacles aménagé.
- La licence de 2ème catégorie pour les producteurs de spectacles.
- La licence de 3ème catégorie pour les diffuseurs de spectacles.

L'obtention des 3 catégories de licences par la Ville permettrait de faire face à l'ensemble des formes d'interventions des artistes professionnels. M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de licence d'entrepreneur de spectacles pour les 3 catégories.

***Voté à la majorité (Pour : 23, Contre : 6, Abstention : 0)***

**6. SDEHG : EFFACEMENT DES RÉSEAUX AVENUE DE GASCOGNE.**
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune, le SDEHG a réactualisé l'avant-projet sommaire de l'effacement des réseaux avenue de Gascogne. Les travaux comprennent :
***Effacement du réseau basse tension***
L'ensemble du réseau électrique aérien sera rénové en souterrain. Les travaux comprennent :
- La construction d'un réseau souterrain en tranchée gainée. Le projet concerne les postes de transformation « Les Baroques » et « Peyreniou ».
- Le réseau crée sera muni d'émergences de coupure qui permettront de réinjecter les branchements des particuliers.
- Les branchements des riverains seront réinjectés selon la configuration existante.
- Les poteaux béton existants seront déposés et détruits, les antennes restent en état.

***Réalisation de l'éclairage public***
La dépose du réseau aérien imposant la suppression de l'éclairage public existant. Ce dernier sera reconstruit avec l'implantation de candélabres et la création d'un réseau souterrain.
Les travaux comprennent :
- construction en tranchée commune avec la basse tension sous fourreau et câblette de terre.
- raccordement sur les réseaux des postes avec mise en place d'un disjoncteur différentiel.
- Implantation de 26 ensembles candélabres de la même esthétique que ceux du début de l'avenue de Gascogne avec hauteur de feu de 8 m environ.

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 89 375 €.

***Voté à l'unanimité***

# Police Municipale




*Avec les beaux jours les « hirondelles » font leur retour !*

Un peu d'histoire… C'est en 1901 que le Préfet de Police, Monsieur Louis LEPINE, créait les brigades cyclistes pour assurer une surveillance de nuit dans les quartiers de Paris. Très efficace dès les premiers jours de leur mise en place, le surnom « hirondelles » leur fut donné, car à l'époque, c'était la marque des vélos sur lesquels ils roulaient et leur pèlerine qui flottait au vent leur donnait la silhouette de l'oiseau du même nom. A cette époque, les policiers devaient acheter leurs vélos. Ces vélos ont été utilisés par les cyclistes de la Police Parisienne jusqu'en 1984 (jusqu'en 1966, la Police Parisienne était l'équivalent de la Police Municipale).

Aujourd'hui de nombreuses communes, notamment des stations balnéaires, ont repris cette idée afin d'assurer une meilleure Police de proximité : plus facile pour se déplacer dans les embouteillages, le vélo facilite l'accès à certains quartiers et zones commerciales.

Il y a quelques années, notre Police Municipale a été équipée de vélos, mais ces derniers avaient souffert et n'étaient plus en état de fonctionnement. Après une cure de rajeunissement, ils viennent d'être restitués à nos policiers, à la plus grande joie de ces derniers et de leur responsable. Ceci va permettre de former des équipes de patrouille vélo/voiture selon les besoins, d'être au plus près des Salvetains, d'échanger avec eux et d'une certaine manière, de participer à la protection de l'environnement. La Municipalité ne demande pas, comme en 1901 aux Policiers d'acheter leurs vélos ! Lorsque vous les rencontrerez, n'hésitez pas à entamer la conversation avec eux…

# Transports & sécurité

Ils sont indispensables pour le déplacement des jeunes Salvetains. Ils sont nombreux à parcourir les rues de la commune. Ces bus apportent un plus aux écoliers, collégiens et lycéens. Pour autant, il ne faudrait pas que ce plus se transforme en moments douloureux.
Pessimisme ? Catastrophisme ? Eu égard à ce qu'a vécu ce Salvetain au volant de sa voiture, tout au moins une réflexion s'avère-t-elle nécessaire.
Ce soir-là, traversant les Hauts de Saint-Gilles, ce Salvetain suivait un bus à petite vitesse. Ce bus clignotant en fonction, côté droit, s'arrêta au bord d'un trottoir : aucun « arrêt bus » à cet endroit-là. Le chauffeur du bus alluma les feux de détresse. L'automobiliste déboita pour doubler le bus, heureusement sans accélérer, sans précipitation… bonne idée puisque deux lycéens descendirent du bus et, sans plus attendre, traversèrent la rue devant le bus. Notre automobiliste pourra marquer un temps d'arrêt pour laisser passer nos jeunes piétons qui traversaient la rue hors passage protégé, ce dernier se trouvant 10 mètres plus loin !

**Moralité… elle se conjuguera à plusieurs niveaux :**

1) **le bus ne doit pas s'arrêter hors de ses arrêts spécifiques prévus**
2) **les automobilistes doivent respecter les limitations de vitesse**
3) **les collégiens/ lycéens laisseront repartir le bus avant de traverser une rue.**





## Horaires accueil Mairie

Depuis Avril dernier, les horaires de l'accueil de la Mairie ont été modifiés :

Lundi : 9h - 12h & 13h30 - 17h30
Mardi : 9h - 12h & 13h30 - 17h30
Mercredi : 9h - 12h & 13h30 - 17h30
Jeudi : 9h - 12h & 14h - 18h
Vendredi : 9h - 16h
Samedi : 9h - 12h*

**Sauf Juillet/Août, jours fériés et ponts*

# Plan de prévention des risques et échelles et repères de l'Aussonnelle

En France, un Plan de Prévention des Risques, ou PPR, est une servitude d'utilité publique de droit français. Le PPR est un document réalisé par l'État, qui réglemente l'utilisation des sols à l'échelle communale, en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va, de l'interdiction à la possibilité de construire sous certaines conditions, en passant par des démarches d'aménagement sur les constructions existantes.

Le PPR fait donc partie des mesures de sécurité mises en place face aux risques majeurs. Il prévoit l'information préventive des citoyens, la protection par les collectivités, l'état des lieux habités ainsi que les plans de secours et d'évacuation. Il règlemente également l'occupation des sols, tient compte de différents risques dans l'aménagement, la construction et la gestion des territoires.
Le PPRN est le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles.
**Pour La Salvetat Saint-Gilles, il existe deux risques naturels reconnus :**

1. **Sécheresse (mouvement de terrains).**
2. **Inondations.**

Le PPR est un dossier réglementaire de prévention qui détermine les zones à risques et définit les mesures pour réduire les risques courus.

***L'aléa inondation :***

- Une inondation correspond au débordement des eaux hors du lit mineur à la suite d'une crue (cf schéma). Les eaux occupent alors le lit majeur du cours d'eau (cf schéma).
- Crue de référence : elle correspond à la plus forte crue connue ou dans le cas où elle serait plus faible que la crue centennale, cette dernière serait retenue. Elle permet de définir la cote des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC). Dans le département de la Haute-Garonne, la crue de référence est en général celle de Juin 1875, celle de La Salvetat de 1860.
- La crue de référence pour ce PPR est déterminée et sera prochainement identifiée sur le pont par la pose d'une plaque repère.
- Les dégâts peuvent être très importants notamment la perte de vie humaine en raison des risques de noyade.
- Le PPR prend en compte les inondations par débordement direct d'un cours d'eau : par submersion de berge ou par contournement d'un système d'endiguement limité.
- Le débordement indirect d'un cours d'eau par remontée de l'eau dans les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales ou par remontée de nappes alluviales, n'est pas pris en compte dans les PPR.

Le risque sur la commune de La Salvetat, concernant une inondation du bassin de l'Aussonnelle est en cours d'évaluation via le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles.
Le bassin versant de l'Aussonnelle concerne 11 communes (cf




schéma ci-dessus). Une concertation entre ces communes est donc nécessaire. Il existe un comité de pilotage pour cet exercice.
***Après prescription par le Préfet, la procédure d'élaboration du***




***PPR comporte six phases :***

- Arrêté de prescription du projet.
- Élaboration du projet (Aléas, Enjeux, Zonage réglementaire).
- Enquête Publique.
- Projet éventuellement modifié.
- Arrêté d'approbation du PPR.
- Annexion dans les documents d'urbanisme.

***Calendrier prévisionnel d'élaboration du PPRI (Plan de prévention des Risques d'Inondation) :***

- Lancement des études techniques : fin 2012.
- Concertation sur les aléas : du 30 mars au 22 mai 2015.
- Enquête publique : début 2016*.
- Approbation du PPRI : avant juin 2016*.

Pour faciliter cette démarche, la commune a décidé de points de repère avec une échelle nécessaire au suivi des inondations de l'Aussonnelle et à leur prévention.
***Ainsi, le point de repère sera mis en œuvre sur le pont principal maçonné (passage voiture) cote aval/Nord :***

- Une échelle de crue permettant d'observer en continu le niveau de l'eau dans l'Aussonnelle.
- Un repère historique d'une crue de référence (Plus Hautes Eaux Connues 1860).

Ces travaux seront réalisés par la régie. La date n'est pas encore arrêtée.

* Les échéances sont données ici à titre purement indicatif. Elles pourront être recalées en fonction de l'avancement de la procédure d'élaboration. Il conviendra de se renseigner auprès de la mairie ou de la Direction Départementale des Territoires pour connaître les nouvelles échéances.

# Projets immobiliers en cours et à venir

Dans la tribune « La parole aux Salvetains » du dernier numéro, nous étions interpellés sur l'apparition de nouveaux programmes immobiliers alors que nous nous étions engagés à freiner le développement urbain. En réponse, nous vous avons fait part de l'inertie qui règne dans ce domaine qui conduit à voir aujourd'hui se construire des programmes validés antérieurement à notre élection par l'équipe municipale précendente.
Afin de faire le point sur ce sujet, vous trouverez ci-dessous un tableau qui détaille le nombre de logements et la date de dépôt du Permis de Construire, les principaux chantiers immobiliers de ces dernières années, qu'ils s'agissent de programmes livrés, en cours de construction ou à venir.

| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 | TOTAL | Locatifs sociaux | Dépôt PC | Livraison |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | D4 PROMOTION - Avenue des Pyrénées | | 22 | 4 | | | 26 | 26 | 29/11/2010 | Livré |
| 2 | URBIS PROMOTION - Avenue des Italiens | | 30 | 34 | 67 | 7 | 138 | 64 | 20/12/2011 | Livré |
| 3 | SA LES CHALETS - Chemin de Cézérou | | 25 | 39 | 40 | 6 | 110 | 44 | 2012 | Livré |
| 4 | SA LES CHALETS - Avenue des Capitouls | | 5 | 5 | 2 | | 12 | 4 | 25/03/2013 | 2015 |
| 5 | URBAT - Avenue de Gascogne | | 48 | 59 | 11 | 18 | 136 | 38 | 25/11/2011 | 2014/2015 |
| 6 | SARL DELGADO - Avenue des Capitouls | | 7 | 4 | | | 11 | 0 | 19/12/2011 | Livré |
| 7 | SCCV Gascogne - 18 Avenue de Gascogne | | | 6 | | | 6 | 0 | 08/12/2011 | Livré |
| 8 | SCI Promotion Habitat - 26 Avenue des Pyrénées | | 7 | 6 | 16 | 5 | 34 | 34 | 20/12/2013 | Fin 2015 |
| 9 | PALOMBA Réalisation - Avenue du Grand Bois | | | 6 | 49 | 6 | 61 | 21 | 21/12/2012 | 2015/2016 |
| 10 | Monsieur BENAC - 23-25 Avenue du Château d'eau | | | 1 | 3 | 1 | 5 | 0 | | Livré |
| 11 | SNC KHOR Immobilier - Barat Mayraou | | | | 28 | | 28 | 6 | 20/12/2012 | 2014/2015 |
| 12 | Monsieur MARTY - Impasse des Platanes | | | 4 | | | 4 | 0 | 2012 | Livré |
| 13 | LOTITER | | 33 | 6 | 11 | | 50 | 15 | 14/04/2014 | 2016 |
| TOTAL | | | 177 | 174 | 226 | 43 | 621 | 252 | | |



# La quinzaine de l'enfant et de la famille

Du 30 Mars au 11 Avril 2015 a eu lieu la 1ère édition de « La quinzaine de l'enfant et la famille ». Une manifestation qui a proposé des temps d'informations (conférence débat, Ciné débat, Soirée à thème 0-6 ans,…), des temps de jeux, de découvertes sportives, d'ateliers parents-enfants (cuisine, massage, lecture, spectacle,…).
Le Centre Social, le CLAS, le Centre de loisirs, les crèches Caramel et Nougatine, Chapi-Chapo et la Farandole, la bibliothèque G. Sand, et les représentants de parents d'élèves de Marie Curie, des petits lutins et des 3 chênes se sont rassemblés pour imaginer cette quinzaine et approfondir ainsi un travail commun sur la parentalité et l'accompagnement des familles dans leur quotidien.
La quinzaine a permis aux familles de la Salvetat St-Gilles, de découvrir ou redécouvrir des structures de la commune, de rencontrer des professionnels de l'enfance et de la famille, mais également de prendre un temps avec son enfant et rencontrer d'autres familles.




*« Agréable moment de convivialité et de nouvelles rencontres sympathiques. » « Moment très convivial et enrichissant. Expérience à renouveler avec plaisir. »* témoignent les parents.

# Entraide, Partage & Travail



Depuis plus de 20 ans, l'Association ENTRAIDE PARTAGE et TRAVAIL accueille des demandeurs d'emploi, leur procure du travail par le biais de mises à disposition auprès de particuliers, de collectivités et d'entreprises locales. Ensuite, bénévoles, permanents et conseillères en insertion proposent à ces personnes en difficulté un accompagnement personnalisé afin qu'elles puissent intégrer durablement le marché du travail. Nos partenaires, les Services Sociaux, la Municipalité, participent activement à la réussite de notre mission..

Cependant, cette chaine de solidarité n'existerait pas sans le soutien des clients qui, en employant nos salarié(e)s, en sont le premier maillon. Pour ces utilisateurs, l'Association assure le rôle de l'employeur et se charge de toutes les démarches administratives .

*La belle saison est arrivée, nos salarié(e)s sont là pour vous permettre d'en profiter pleinement. Déléguez vos tâches ménagères, vos contraintes de jardinage et prenez soin de vous et de votre famille ! La tonte du gazon, la taille de haie, l'entretien du jardin sont de rigueur ! Les grands travaux de ménage exigent beaucoup de votre temps !*



## Renseignements

**Permanence (La Salvetat Saint-Gilles)**
**Espace Emploi, avenue St Exupéry**
**Mardi : 9h30 - 11h30 et jeudi : 14h - 16h**
**Tél. 05 61 06 02 75**

**Siège social (Pibrac)**
**11 rue principale**
**Tél: 05 61 86 78 22**
**Du lundi au vendredi :**
**9h - 12h et 14h30 - 17h30**
**contact@entraide-partage.com**
*Association intermédiaire agréée par la préfecture et Pôle Emploi*

# Fête locale

Du 28 au 30 août, la Salvetat Saint-Gilles va s'animer !

**Vendredi 28 août**, ouverture de la fête locale avec le repas «moules-frites» organisé par l'association Atout Cœur, la partie musicale sera assurée par DJ Sébastien.

**Samedi 29 août,** le groupe TNT fera danser le village et les yeux scintilleront lors du feu d'artifice.

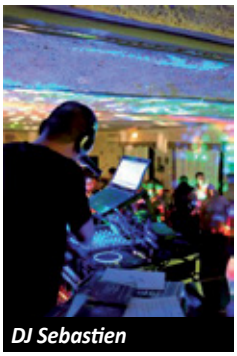
**Dimanche 30 août** dans la soirée, le groupe SANKARA clôturera les festivités.

Trois jours de fête où les manèges seront présents, pour le plaisir des petits et des grands.



*Orchestre TNT*


*Sankara*


*DJ Sebastien*

# Fête de la Musique




L'année dernière a été une première et une réussite pour la fête de la musique que les Salvetains ont appréciée. Cette année, notre programme débutera par l'Ecole de Musique, suivi des groupes : FONIX, Lunettes Noires et Le Gang des Grillons.

Une scène ouverte permettra aux artistes amateurs de montrer l'étendue de leur talent. Et nous clôtureront la soirée par DJ Sébastien.

# 14 Juillet

Le 14 juillet sera jour de fête à La Salvetat. Nous débuterons la journée par un dépôt de gerbes au monument aux morts qui sera suivi par un apéritif offert par la municipalité à l'espace Boris VIAN. Nous nous retrouverons ensemble autour d'un repas Républicain où chacun amènera un repas à partager dans un esprit de convivialité et d'échange, toutes générations confondues. Des animations rythmeront la journée qui se terminera en musique. Nous vous attendons nombreux pour cette journée de rencontre et d'amitié.




# Flashback : chasse aux œufs de Pâques

C'est lors d'une très belle journée ensoleillé que les petits Salvetains se sont déplacés en grand nombre accompagnés de leurs parents pour venir participer à la chasse aux œufs de Pâques, à l'atelier maquillage et l'atelier coloriage.

Petits et grands ont partagé un moment convivial autour d'une boisson chaude et des petits gâteaux offert par Atout Cœur.

A cette occasion, les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes sont venus aider à l'installation et au bon déroulement de l'évènement.





# Flashback : le Carnaval à La Salvetat

Une journée annoncée « mitigée », côté météo… eh bien, la commune fut épargnée et le carnaval du Far West se déroulera dans de bonnes conditions dans l'ensemble. Et donc de la pluie, certes, les acteurs de l'après-midi festif en supporteront quelques gouttes en traversant l'Aussonnelle mais cela ne durera pas ! Dans la célèbre côte de La Salvetat, tout le monde ne vivra pas les mêmes instants : les plus critiques, les plus amers, les annonceurs de tristesse n'y verront que de la pluie, des mines tristes, des adultes*. Aucun enfant sur la photo trônant au-dessus de l'article en question!!! Quant au défilé de chars, il est dépassé par la cavalerie - rien que ça ! une cavalerie de 5 chevaux !!! - ces chars invisibles sur la photo du journaliste. Et, pourtant, 5 chars - tiens, autant que de cavaliers! - sillonneront les rues de la commune. Précisions - encore des oublis de notre journaliste... de service ? - qui permettront aux Salvetains de mesurer le travail qu'aura demandé la préparation et la mise en œuvre de ce carnaval version 2015 :

1. Deux lieux de rendez-vous pour se retrouver, avant le départ du grand cortège : devant le collège et au centre de loisirs du Cézérou.
2. Grands et petits profiteront de la dextérité des maquilleuses, avant de rejoindre les participants à la fête…
3. Un défilé de pas loin de 2 heures, traversant d'ouest en est, La Salvetat, sous la protection de la Police Municipale et d'un encadrement de plusieurs membres de diverses associations.
4. Une arrivée triomphale sur l'espace Boris Vian.
5. Le goûter servi aux enfants et le jugement de M. Carnaval devant un tribunal composé de jeunes juges et avocats concluant à la fin traditionnelle du bonhomme réalisé par le Centre de loisirs.

***Une conclusion ?***
***La voilà, sans machination…***
***De la juste info, il en faut…***
***De la menterie, de la rouerie***
***Sur elles, un grand «haro»...***
***Dans une dernière plaidoirie***
***Chantons le phénoménal***
***Carnaval!***

**Chars réalisés par :** Centre de Loisirs, (2 chars dont celui de M. Carnaval) Atout Cœur, SAM maquettes et BVS.
**Maquillage :** CLAS et Centre de Loisirs.
**Tribunal :** association théâtrale AJT.
**Goûter** offert par la mairie.
**Stand «crêpes» :** parents d'élèves Marie Curie (financement classe verte).
**Invités :** les chevaux des écuries de Madère, la banda La Clau, la batucada Diamantina.

**Article paru dans la Dépêche du 1er avril 2015… le journaliste aura-t-il voulu jeter, dans l'Aussonnelle, un poisson… d'avril ?*







# AJT : Festival du Théâtre

Après le festival enfants, vient le tour des spectacles adultes. Au programme du **mercredi 24 juin :** les Allumés avec une pièce de Ray Cooney, « Chat et souris ». Jean, chauffeur de taxi, mène une double vie méthodiquement organisée. Il alterne entre ses deux foyers sans éveiller les soupçons, jusqu'au jour où ses deux enfants, Alixe et Guillaume, qui ne se connaissent pas, chattent sur internet, découvrent qu'ils ont de multiples points communs et décident de se rencontrer…

**Le jeudi 25 juin :** *en première partie de soirée*, Symbiosis : les AJT montent sur scène avec leurs proches, une expérience inoubliable et qui parfois laissent des « traces » : le groupe des Amis s'est constitué avec des parents qui avaient bravé leur trac pour monter sur scène avec leurs enfants lors des soirées symbiosis. *En deuxième partie*, les Amis avec une pièce de Jacques Maurin « Le Théâtre qui rend fou » : suite de sketches ayant pour thème les problématiques physiques du théâtre, traitées sur le mode absurde. Chaque saynète aborde un élément moteur de la mise en théâtre.
**Soirée Adultes/Symbiosis 24 et 25 juin, 20h30 à l'Espace Boris Vian.**

## Renseignements

**Tél. 06 15 31 16 51**
**E-mail : theatreajt@free.fr**
**Site web : theatreajt.free.fr**

# Bibliothèque George Sand

La bibliothèque G. Sand située en plein cœur du village est un lieu de rencontre apprécié des Salvetains. Son fonctionnement repose sur 3 piliers :

- ses nombreux lecteurs et lectrices,
- une équipe de bénévoles membres de l'association «Lecture pour tous»
- des subventions municipales (emploi d'une bibliothécaire à temps partiel, locaux...)

De nombreuses personnes s'investissent au quotidien pour permettre l'accueil du public, mais assurent aussi toutes les tâches moins visibles mais tout aussi indispensables : la comptabilité, les commandes, les enregistrements des ouvrages, etc. ...

Le dernier bilan réalisé lors de l'assemblée générale du mois de Mars 2015 a permis de noter :

- une fréquentation stable avec près de 600 abonnés soit un peu plus de 8% des habitants,
- une fréquentation surtout concentrée les mercredis et samedis,
- un volume de prêt de plus de 17 500 ouvrages (près de 30 nouveaux ouvrages sont achetés chaque mois !),
- une fréquentation du blog en hausse,
- un succès important pour les ateliers contes.

Afin de pouvoir multiplier ces ateliers, nous recherchons des bénévoles pour animer de nouvelles séances de lecture de contes, ainsi que d'autres activités.

- Vous appréciez de partager un moment avec les enfants ?
- Vous aimez les livres et les histoires ?
- Vous disposez de quelques heures de temps libre en journée ?

Vous hésitez à vous lancer ?

Venez participer à l'accueil du public lors des horaires d'ouverture ! N'hésitez pas à vous faire connaitre lors des permanences de la bibliothèque !

## Renseignements

**blog : bibliosalvetat.over-blog.com**
**E-mail : bibliothequegsand@orange.fr**

# 21ème Exposition Traits & Couleurs

atelier associatif

Traits et Couleurs a présenté sa 21ème exposition d'arts plastiques du 14 au 18 mars dernier à la Salle Boris Vian en présence de M. Arderiu, Maire de La Salvetat St-Gilles et de M. Jacques Majos, artiste peintre, invité d'honneur. Cette manifestation offrait au regard des visiteurs quelques 263 œuvres, toutes techniques confondues. Nous avons eu le grand plaisir d'accueillir 300 personnes ainsi que 10 classes d'enfants des écoles primaires.

D'après le vif intérêt constaté et bien souvent exprimé chez bon nombre d'entre eux, ce fut un réel succès et un moment d'exception pour nous, adhérents et organisateurs de l'événement.



## Les lauréats 2015

**Catégorie Adultes**

- Mme Renée Pinel pour le prix du dessin et du pastel,
- Mme Myriam Mazzia pour le prix du thème,
- Mme Gilberte Garrigue pour le 1er prix des techniques à l'eau,
- M. Jean Delbasty pour le 2ème prix des techniques à l'eau,
- Mme Gisèle Mondet pour le prix de l'huile et de l'acrylique.

**Catégorie Ados**

- M. Mathieu Mondange pour le prix de l'avenir en peinture dans le thème
- Mlle Natacha Costa pour le prix de l'avenir en peinture hors thème
- Mlle Agathe Bonotto pour le prix de l'avenir en dessin dans le thème
- Mlle Laurène Poirier pour le prix de l'avenir en dessin hors thème

Merci à vous tous qui êtes venus nous rendre visite.

## Qui sommes-nous ?

Traits et Couleurs est un atelier associatif accueillant des adultes et adolescents et animé par Mme Valérie Vernhet, artiste peintre qualifiée.

Un grand nombre de techniques sont pratiquées et l'enseignement est personnalisé.

## Quand et comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en septembre pour une année scolaire. Toutefois, il est possible de nous rejoindre en cours d'année pour débuter ou poursuivre dans la technique choisie jusqu'en fin du dernier trimestre d'activité.

## Renseignements

**Mme Sylvie Mas, secrétaire de notre association**
**Tél. 05 61 07 30 50**
**E-mail : traitsetcouleurs@laposte.net**

**Vous pourrez également nous rencontrer et vous inscrire au cours du Forum des Associations qui se tiendra au mois de septembre.**

# Compagnie de Théâtre Le Préau

Programme des spectacles pour le mois de juin 2015

**Mercredi 10 juin**
- 15h : GLUBBY et LA GUERRE DES BOUTONS (jeunes)
- 20h30 : ULYSSE, LE RETOUR (ados) et LOVE STORIES (adultes)
  Troupe Parenthèse de Toulouse.

**Jeudi 11, Vendredi 12 & Samedi 13**
- 20h30 : COTE JARDIN (adultes)
  Spectacle en plein air. Apporter son coussin, pliant ou fauteuil de camping... Les représentations ont lieu Jardins de Boris Vian, et dans la salle en cas de mauvais temps.

## Renseignements

**LE PREAU, 11 rue de la Pique,**
**La Salvetat Saint-Gilles**
**Tél. 06 64 15 98 59**
**www.facebook.com/TheatrelePreau**

# Salvetat Danse Modern Jazz

Gala de fin d'année. L'association organise son gala de fin d'année le 20 Juin 2015 Salle Boris Vian. Les places seront en ventes à la salle de danse le lundi, mardi et vendredi de 17 h à 19 h 30 à partir du 1er juin 2015. Aucune place ne sera en vente le soir du gala.

Préinscriptions 2015-2016. Elles pourront être effectuées à partir du 02/06/2015 à la salle de danse aux mêmes jours et heures.
L'inscription sera confirmée lors du Forum des Associations en Septembre prochain, tout ceci pour faciliter l'obtention d'une place pour la saison suivante.

# Tournois au Tennis Club

Beaucoup de tournois en cette fin d'année scolaire ! Le Tennis Club Salvetain renouvelle encore cette année son tournoi interne. Ce tournoi est l'occasion pour les licenciés de se confronter au travers d'un tableau masculin et des poules féminines. Il a débuté mi-mars et les finales seront jouées le 27 Juin.
Pour terminer cette belle journée de compétition du 27 Juin, la remise des coupes lancera la fête du tennis. N'oubliez pas de le noter dans vos agendas !
Mais la compétition ne s'arrête pas là. Ouvert à tout le monde, le tournoi OPEN sera lancé pour sa deuxième édition du 25 Juin au 12 Juillet. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

# Le Cyclo Salvetain est bien sur ses rails !

Si le mauvais temps de cet hiver et du début du printemps a considérablement perturbé le déroulement des sorties hebdomadaires, l'ambiance au sein du club n'a pas pâti de cette situation.
Au contraire, les cyclos ''piaffent'' et comme l'on dit dans le jargon : ils en ont sur la pédale ! Les nouveaux qui se sont inscrits progressivement depuis 2 à 3 ans se sont parfaitement intégrés aux habitudes du club, et sont toujours d'attaque. Un véritable peloton jaune et bleu se présente nombreux au départ, et serpente sur les routes de nos campagnes, tant et si bien, que depuis le début de la saison le club a enregistré des records d'affluence.
Il n'est en effet pas rare de dénombrer entre 15 et 20 participants les jours de semaine, alors que certains samedis nous atteignons allègrement les 25 voire plus de 30 cyclos. Avec les beaux jours, ces participations devraient encore augmenter, car les petits rouleurs vont reprendre du service. Tout va donc pour le mieux au club, qui se trouve bien sur ses rails pour accomplir une belle saison, et permettre aux uns et aux autres de se faire plaisir avec les copains sur la route.






# Le RCSP champion des Pyrénées

Après 2 éliminations successives en quart de finale, l'ambition du club cette saison était de se qualifier pour le dernier carré des Pyrénées et d'accéder en fédérale 3.



Après une phase de play off très bien maitrisée, une qualification directe en demi-finale, le RCSP était proche de son objectif.

Laroque Bélesta ne résista pas au dynamisme salvetain, ce qui assura une place en finale et la montée en Fédérale 3 pour le plus grand bonheur de l'ensemble du club.

La finale à Blagnac contre Revel allait donner aux jaunes et bleus et aux supporters venus nombreux l'occasion de vivre des moments riches en émotions : suspens, prolongations et au final une victoire méritée (14/9). Match suivi d'une soirée mémorable au club house, pour ponctuer cette magnifique journée.

N'oublions pas la réserve qui, après une très belle saison, a été éliminée en demi finale, après un match non démérité contre St Afrique à St Juéry. Depuis l'existence du club, c'est la première fois dans une même saison que les 2 équipes se qualifient en finale et en demi-finale du championnat des Pyrénées.

Le club remercie toutes les personnes qui nous ont aidés et soutenus (Mairie, partenaires, commerçants, bénévoles, EDR, dirigeants, supporters et bien sur joueurs et staff.)

# Le GAMS toujours présent

Le 1 et 2 avril, à la demande du CLAS, du centre social, loisirs, crèches et représentants de parents d'élèves de La Salvetat, le judo et la gym ont proposé des animations découvertes, petit bémol sur la section de la gym bébé où personne n'a répondu présent, cette dernière étant ouverte aux enfants de 9 mois à 3 ans accompagnés du papa ou de la maman. Vif succès pour cette opération ou les enfants ont pu pratiquer sous les yeux bienveillants des parents. Les membres du bureau directeur remercient Anne Martinet et tous les protagonistes pour leur implication dans cette découverte et nous les invitons à renouveler cette manifestation.

Durant le week-end pascal, 3 judokas de La Salvetat iront représenter les couleurs de La Salvetat au championnat de France de judo à Marseille, Mathieu Besnou (ci-dessous), Ludovic Bruel en catégorie cadet, et Ernest Kolingba en vétéran. Tout le club leur souhaite pleine réussite.



Le club de judo et de gym reste ouvert pour tous les enfants ou adultes qui souhaiteraient découvrir l'activité en faisant un essai de leur choix (dépliant disponible en mairie).



# Expression Libre

*La loi de février 2002 concernant la démocratie de proximité prévoit les expressions politiques dans le journal municipal. Les textes publiés sur cette page n'engagent que leurs auteurs.*

## Groupe d'opposition LA SALVETAT ENSEMBLE

**Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

Lors du conseil municipal du 4 mars 2015 nous avons débattu du futur budget de la commune au travers du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), disponible sur le site « www.lasalvetat-ensemble.fr »

Plusieurs interrogations s'en suivent :

- Ce DOB semble être la copie conforme de celui de la commune de Château-Thierry (Aisne) débattu lors du CM du 12 décembre 2014 : la municipalité salvetaine serait-elle en manque d'idées ou de perspective pour s'approprier un DOB? ou est-ce une simple coïncidence ? Faites vous votre propre opinion en tapant « DOB 2015 » dans votre moteur de recherche.
- La municipalité s'engage donc à ne pas augmenter la pression fiscale sur les Salvetains pendant toute la durée du mandat. La commune n'augmentera pas les impôts et même si la communauté de communes décide de prélever une taxe d'intercommunalité, la commune compensera cette taxe en baissant ses prélèvements.

Nous suivrons donc avec attention cette promesse qui montre un manque de logique.

- Après lecture du DOB il s'avère que les augmentations prévues dans le prochain budget seront de 9% pour les charges de personnel soit mécaniquement 4,5% de hausse de la totalité du budget de fonctionnement.
- Pour compenser, la municipalité compte sur les recettes liées à l'augmentation des constructions sur La Salvetat et à l'arrivée de nouveaux habitants : ce sont les programmes initiés par l'ancienne municipalité qui permettront ces recettes. Qu'en sera-t-il dans les années à venir puisque « BVS » et « BVS pour une Salvetat citoyenne » ont toujours combattu les nouvelles constructions ?

La municipalité utilise aussi la baisse des charges financières réalisée entre 2001 et 2014 par l'ancienne équipe municipale : notre bonne gestion va donc servir à maitriser les impôts. Mais jusqu'à quand ?

Enfin, ironie de l'histoire, l'investissement sur la commune sera financé aussi grâce au produit de la vente des terrains de la zone d'activité économique « La Ménude » et en particulier du centre commercial « Val Tolosa ». La municipalité va-t-elle refuser cette manne financière ?

**Où en est la station d'épuration ?**

Dans le précédent « Expression libre » nous posions cette question.

Silence radio du côté de l'équipe municipale !

En octobre 2014 nous avons adressé un courrier à Madame la Ministre de l'Ecologie l'informant de l'abandon du projet de la station d'épuration et des conséquences que cela entraînerait (www.lasalvetat-ensemble.fr)

Suite à ce courrier, lors du conseil municipal de janvier 2015 M. le Maire informait l'assemblée de la tenue, à la Préfecture, d'une réunion rassemblant les acteurs de ce projet et l'acter. Dans le dernier journal communal, en réponse à une Salvetaine, nous apprenons qu'une autre réunion devrait se tenir courant mars afin de finaliser le projet.

Notre vigilance et notre réactivité ont donc évité l'abandon d'un projet vital pour notre commune, pour la sauvegarde de l'environnement et de la rivière Aussonnelle.

*Cet article devant paraître dans le journal du mois de juin-juillet-août, notre article complet prévu sur les finances communales (DOB & vote du budget) est tronqué ; nous trouvons regrettable de ne pouvoir informer les Salvetains que par bribes.*

***Les élus de La Salvetat Ensemble***

***Rendez-vous sur : « www.lasalvetat-ensemble.fr »***

## Groupe d'opposition CAP @VENIR

**Débat de «désorientation» budgétaire**

Le mois dernier, nous avons eu droit en Conseil Municipal à un Débat d'Orientation Budgétaire sans jamais parler de budget ! Ce paradoxe est possible uniquement à La Salvetat. Cette tragi-comédie est néanmoins extrêmement inquiétante, car l'équipe majoritaire est censée administrer notre argent. Plus grave que l'ignorance, BVS utilise le Conseil Municipal pour régler ses comptes avec l'ancien maire. Un exemple très grave : BVS évoque en Conseil « la dangerosité de certaines structures du groupe scolaire des Hauts de Gilles ». Comment peut-on être aussi inconscient ?! S'il existe un danger pour nos enfants, c'est dans l'instant qu'on l'éradique, ou à défaut, on éloigne les enfants ! Mais jamais, un élu majoritaire ne perd son temps en vociférant en Conseil Municipal, surtout quand il s'agit de la sécurité de nos enfants. Le Maire BVS est incapable de présider son Conseil. La sérénité nécessaire aux travaux des élus est totalement altérée et les Conseils Munipaux ressemblent à la foire d'empoigne. De plus, BVS mélange finances communales, finances associatives et biens privés ! « Un programme de valorisation et d'animation du château est toujours en cours » : voilà ce que défend le maire BVS en séance du débat d'orientation budgétaire ! L'irrégularité n'est pas sur le fond, mais bien sur la forme. Un Conseil Municipal n'a aucune prérogative pour financer un bien privé.

**Compte administratif 2014**

Il sera débattu durant le conseil municipal du 9 Avril (nous écrivons ce texte en date du 6 avril) . Mais sa lecture peut déjà donner quelques indications. En comparant avec les Comptes 2013 de l'équipe sortante, le total des dépenses de fonctionnement est similaire, alors que les charges du personnel augmentent de 3% et passent la barre des 52% des charges de fonctionnement. Quand vous payez 100 € d'impôts, 52 sont dédiés à payer nos fonctionnaires, les 48 € restants sont réduits au fonctionnement de notre commune.

**Val Tolosa**

Le maire BVS a une attitude indigne de son mandat. Il a participé à des manifestations contre le projet. Le choix de son militantisme d'homme n'est pas à dénoncer, mais le mélange de genres du maire, lui, doit être blâmé. Sa fonction nécessite une certaine neutralité par respect pour ses administrés. Il est le maire des opposants comme les pro-projets, il doit garder la hauteur d'esprit nécessaire pour travailler au meilleur pour sa commune en faisant abstraction de ses propres convictions.

**«Expression des Elus salvetains»**

En début de mandat, BVS nous a vanté ses «largesses démocratiques» en indiquant que dans le nouveau journal local, seuls les élus d'opposition pourraient s'exprimer dans cette colonne, et qu'eux-mêmes choisissaient de s'abstenir de toute expression libre pour «laisser s'exprimer l'opposition». Quelle bonne blague ! Cap @venir déplore la surenchère diffusée par BVS «association». BVS «politique» devrait exprimer ses opinions politiques à leur place, c'est à dire dans le journal local, plutôt que dans la double page verte que nous recevons tous les mois dans nos boites aux lettres.

***Emmanuelle BARRES et Jean-Louis CESSES***
***Cap @venir***
*ebarres.jlcesses.cap.a.venir@gmail.com*

## PRECISION

Pour répondre aux Salvetains qui s'interrogent sur l'absence de texte de la part de la majorité municipale, nous tenons à vous confirmer qu'il ne s'agit pas d'un manque d'inspiration, mais d'une réelle volonté d'appliquer la réglementation en vigueur, telle que définie par l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : *« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. »*

Cette disposition est respectée par la nouvelle équipe municipale depuis le 30 mars.

# La parole aux Salvetains

## LETTRE OUVERTE À L'EQUIPE MUNICIPALE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES

Carnaval

Mesdames, Messieurs,
En ma qualité de mère, j'ai l'honneur de vous écrire, car il est de mon devoir de vous présenter une requête sur le thème choisi cette année pour le Carnaval, relevant de l'intérêt supérieur de nos enfants.
L'institution municipale a pour mission historique d'être la représentation de la Nation et ce à l'échelle de la commune. Elle est donc dépositaire des valeurs fondamentales et culturelles nationales.
Votre premier devoir à l'égard des citoyens de notre commune et plus particulièrement de nos enfants, héritiers de La France, est un devoir de transmission. Transmission, non pas d'une culture étrangère, comme il a été proposé cette année sur le thème des cow-boys et des indiens mais de notre patrimoine culturel français.
Nous avons un devoir de mémoire envers les français et françaises qui ont fait l'Histoire de Notre Pays. Et j'estime que notre patrimoine est extrêmement riche pour ne pas en importer d'autres.
Il ne faut pas voir en nos enfants de simples Hommes avides de jeux en tout genre mais une Humanité à venir.
Donc enseignons leur dès à présent Notre Culture, celle de Notre Patrie et je pense qu'il y a même urgence à la transmettre au vu des évènements actuels.
Faisons tous ensemble front face à l'oubli. Nos enfants le méritent. Notre Pays le mérite.

Madame Souad KOURDANE-HADIDI

## REPONSE

**Le choix du thème du Carnaval s'est déroulé démocratiquement lors d'une réunion qui a eu lieu le 4 novembre 2014 avec l'ensemble des partenaires associatifs et le résultat du vote s'est porté vers le « Far West » qui était en concurrence avec « Musiques du Monde ». Pour les partenaires présents, il va de soi que, pour un Carnaval, soit privilégié l'aspect divertissant et festif.**
**S'agissant de la mission de devoir de mémoire, à laquelle vous faites référence, sachez que celle-ci a plutôt sa place lors des journées commémoratives organisées tous les ans par la municipalité les 19 mars, 8 mai, 27 mai, 14 juillet, 11 novembre ainsi que pour la fête locale, auxquels nous pouvons ajouter les journées du Patrimoine qui privilégient, à une échelle plus locale, l'échange intergénérationnel.**
**De plus, nous sommes conscients de l'implication nécessaire de nos plus jeunes citoyens lors de ces journées qui se traduit par une présence systématique des membres du Conseil Municipal des Jeunes, des participations de l'Ecole de Musique ainsi que des partenariats avec les groupes scolaires.**



# Agenda

## Juin

**Du lundi 1er au samedi 6**
***Festival enfants***
Espace Boris Vian
*Organisé par l'Association AJT*

**Dimanche 7**
***Communions***
Espace Boris Vian
*Organisées par la Paroisse*

**Du lundi 8 au samedi 13**
***Représentations***
Espace Boris Vian
*Organisées par l'Association Le Préau*

**Samedi 13**
***Kermesse des Hauts de Saint-Gilles***
Ecoles Petits Lutins et Trois chênes

**Dimanche 14**
***Thé Dansant***
Espace Boris Vian
A partir de 14h30
*Organisé par le Club de l'Amitié*

**Samedi 20**
***Spectacle Salvetat Danse***
Espace Boris Vian
*Organisé par Salvetat Danse*

**Dimanche 21**
***Fête de la Musique***
Place Jean Jaurès

**Mercredi 24 & Jeudi 25**
***Spectacle Théâtre Adultes***
Espace Boris Vian
*Organisé par l'association AJT*

**Samedi 27**
***Fête de la MJC***
15h
*Organisée par la MJC*

**Samedi 27**
***Concert de l'Ecole de Musique***
18h30
*Organisé par la MJC*

**Mardi 30**
***Fête des Jeunes***
*Organisée par le Conseil Municipal des Jeunes*

## Juillet

**Vendredi 3**
***Soirée Rock***
Espace Boris Vian
A partir de 21h
*Organisée par l'Association Rock'n Roll Studio*

**Samedi 4**
***Soirée Country***
Espace Boris Vian
A partir de 21h
*Organisée par la MJC*

**Mardi 14**
***Fête Nationale***
Commémoration à la Mairie
Pique-nique républicain et jeux à l'espace Boris Vian

## Août

**Vendredi 28**
***Fête locale***
Fête foraine, repas Moules-Frites, DJ Sébastien

**Samedi 29**
***Fête locale***
Fête foraine
Orchestre Sankara

**Dimanche 30**
***Fête foraine***
Orchestre TNT

*Suite à cette publication, il se peut qu'il y ait des modifications, n'hésitez pas à consulter l'agenda en ligne :* ***www.lasalvetat31.com/agenda.htm****. Ce dernier est mis à jour régulièrement.*